



## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 26-2025 LUNDI 7 JUILLET 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le sept du mois de juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire.

**Présents** : 18 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, MATHON Sébastien, LIOUTIER Pascale, CADET Dominique, BOUDON Alain, ALLIX Jean-Marie, BENOIT Nadine, MARTIN Marie-France, BOIRON Yves, MAZON Elisabeth, MOURARET Sophie, CHARRE Béatrice, FARJON Philippe, COMPERE Philippe, GIMON Jean-Paul, BARBAROUX Sylvie.

**Absents ayant donné procuration** : 4 – ROURE Christine à ROUX Philippe, VACHERESSE Marc à MARTIN Marie-France, ROBERT Sonia à CORTIAL Patrick, JABRY Alain à ALLIX Jean-Marie.

**Absents n'ayant pas donné procuration** : 1 – MEY Mélanie.

**Secrétaire de séance** : CADET Dominique.

### **OBJET : Création et suppressions d'emplois**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu l'organigramme des services municipaux de Saint Etienne de Fontbellon ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu l'évolution des besoins en matière de gestion des services municipaux et l'adaptation nécessaire des ressources humaines ;

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique qui stipule que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Sous réserve de l'avis du Comité Social Territorial qui se réunira prochainement,

Considérant que suite à l'avancement de grade par réussite à un examen professionnel d'un agent de la collectivité, il convient de procéder à la création et à la suppression des postes suivants :

- La création, à compter du 1<sup>er</sup> août 2025, d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, catégorie C, à temps complet ;
- La suppression, à compter du 1<sup>er</sup> août 2025, d'un emploi permanent adjoint administratif, catégorie C, à temps complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- La création, à compter du 1<sup>er</sup> août 2025, d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, catégorie C, à temps complet ;
- La suppression, à compter du 1<sup>er</sup> août 2025, d'un emploi permanent adjoint administratif, catégorie C, à temps complet ;
- De modifier le tableau des effectifs en conséquence ;
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à ces créations et suppressions de postes ;

- Que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges seront inscrits au budget communal 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

**La Secrétaire de séance,  
Dominique CADET**



**Le Maire,  
Philippe ROUX**



Envoyé en préfecture le 09/07/2025

Reçu en préfecture le 09/07/2025

Publié le 09/07/2025

ID : 007-210702312-20250707-26\_2025-DE



The logo for S2LO, consisting of the letters "S2LO" in a bold, blue, sans-serif font, followed by a stylized graphic element resembling a bird or a wing.